



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

**PROEJT : CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES
AVIAIRES (CERSA)**

Financement : IDA 5424-TG

**AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES 2019
DU PROJET**

RAPPORT FINAL

Janvier **2021**

Consultant

Valéry Pierre Tonakpon MEVO

Spécialiste Principal en Passation de Marchés

Tél (229) 95 05 85 88/97 75 75 12

Email : mevovalery@yahoo.fr

Table des matières

Définition des sigles	3
Résumé	4
I- INTRODUCTION	7
1.1 Contexte et justification	7
1.2 Objectifs de l'audit	7
1.3 Résultats attendus	8
1.4- Méthodologie	8
1.4.1- Préparation de la mission	8
1.4.2- Déroulement in situ de la mission.....	9
1.4.3- Elaboration du rapport	9
1.4.4- Normes, Procédés de l'audit et documents de référence	9
1.4.5 Echantillonnage	9
1.4.6 Envergure de l'audit	9
BASE DES OPINIONS DE L'AUDITEUR	10
2.1 Au niveau de la Conformité et Respect des Procédures de Passation de Marchés :	10
2.2 Niveau de mise en œuvre des plans de passation de marchés.....	10
2.3 Au niveau du délai de passation de marché	11
2.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations	14
3- RESULTATS OBTENUS	15
3.1 Echantillonnage	15
3.2 Résumé des opinions de l'Auditeur	16
3.3- Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés	17
3.4 Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés	22
3. Délai de passation de Marchés	24
3.6 Performance globale en Passation de Marchés de la CRSA	27
3.7 Niveau de Mise en Œuvre des recommandations des audits passés	26
3.8 Qualité de l'archivage	27
IV. RECOMMANDATIONS.....	28
V CONCLUSION	28
VI. ANNEXES	29
Annexe 1 : Termes de Référence de la Mission	29
Annexe 2 : Marchés passés durant la Période	33
Annexe 3 : Marchés passés en revue durant la Mission.....	34

Définition des sigles

AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BQ	Bonne Qualité
CCMP	Commission de Contrôle des Marchés Publics
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
CERSA	Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotations
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DRPM	Délai Raisonnable de Passation de Marchés
DRePM	Délai Réel de Passation de Marchés
ED	Entente Directe
I	Insatisfaisant
MI	Modérément Insatisfaisant
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCBD	Sélection dans le cadre d'un Budget Déterminé
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SPBP	Sélection au Plus Bas Prix
TDR	Termes de Référence
TI	Très Insatisfaisant

Résumé

L'Unité de Gestion de la CERSA dans le cadre de son obligation en matière de gestion fiduciaire, a commandité un audit indépendant des marchés passés pour l'exercice budgétaire 2019 .

La mission d'audit avait pour objectif principal de s'assurer du respect des dispositions et procédures du code des marchés publics pour le compte de l'exercice budgétaire 2019. Il s'agit spécifiquement de vérifier :

- la conformité des procédures aux exigences normatives ;
- le niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés ; et
- la performance du système de passation des marchés publics mis en œuvre.

Les résultats attendus se présentent comme suit :

Formuler une opinion et des recommandations sur :

- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés ;
- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents

Normes

Les travaux ont été conduits suivant le décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service.

La méthodologie utilisée est celle qu'utilise la Banque Mondiale dans le cadre de ses revues à postériori. Les indicateurs, les appréciations et les fiches d'examen des marchés utilisés par la Banque Mondiale ont été adaptés tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission.

Echantillonnage

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif a été fait en y incluant les trois achats de plus grande valeur. Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépense. Ainsi les taux de revue ci-après ont été effectués.

- Taux global de revue physique : 63,64%
- Taux global de revue financier : 93,87%.

La répartition par méthode de passation de marchés se présente comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)	Taux de revue physique (%)	Taux de revue financier
1	AO	01	204 368 330	01	204 368 330	100	100
2	DRP	01	61 325 220	01	61 325 220	100	100
3	DC	04	16 710 654	02	10 507 900	50,00	62,88
4	Service Consultant	02	15 686 400	01	7 056 400	50,00	44,98
5	ED	03	74 465 637	02	66 465 637	66,66	89,26
	Total	11	372 556 241	07	349 723 487		

Envergure de l'audit

La mission d'audit couvre l'exercice 2019.

Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

Résultat1 : Respect et Conformité des Procédures de Passation de Marchés

Les procédures de passation de marchés sont globalement respectées et le critère a été évalué modérément satisfaisant sur la période de l'audit. Sur sept (07) consultations revues lors de la mission, une (01) est évaluée non conforme pour l'essentiel, soit un taux de conformité des consultations revues de 85,71%. La mise en œuvre des procédures de passation de marchés est globalement transparente, libre et équitable.

La seule observation majeure de non-conformité à la réglementation constatée se présentent comme suit :

- ✓ Ajustement des montants des propositions financières contenus dans les lettres de soumission pour des cabinets et on occurrence pour le cabinet le moins disant alors qu'il s'agit d'un contrat au forfait dans une procédure de SMC.

Les observations non majeures de non-conformité à la réglementation constatée se présentent comme suit :

- ✓ la prévision de critère de qualification d'expérience lors de DC alors qu'il s'agit d'entreprises présélectionnés pour lesquelles les compétences au niveau expérience devraient être vérifiées avant leur présélection ;
- ✓ des spécifications techniques peu élaborées ne permettant pas de recevoir des offres comparables ou parfois l'absence desdites spécifications ;
- ✓ des rapports d'évaluation non détaillés ne présentant pas comment les critères de qualification ont été respectés par les attributaires ;
- ✓ de retard parfois lors de l'exécution des marchés ;
- ✓ la non définition du marché similaire.

Résultat 2 : Niveau de Mise en Œuvre des PPM

Le niveau d'exécution physique du PPMP est d'environ de 78,57% sur la période couverte par l'audit et a été évalué satisfaisant. Les méthodes moins compétitives à savoir les demandes de cotations et autres représentent environ 50% du PPM et 63,64% des marchés exécutés

Résultat 3 : Délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

Le délai de mise en œuvre des processus de passation de marchés a été évalué modérément insatisfaisant avec parfois des taux de dépassement des délais raisonnables estimés de l'ordre de 50%. Des études complémentaires devront être menées par l'agence d'exécution pour déterminer les causes desdits retard afin d'y apporter des solutions.

Résultat 4 : Niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés

Le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'audit des marchés de l'exercice 2018 est d'environ 57,14% et est évalué modérément satisfaisant. Ce niveau moyen est dû à un non suivi de leur mise en œuvre, mais la plupart des consultations revues ont été mises en œuvre avant la finalisation du rapport de l'audit 2018.

Résultat 5 : Performance globale en passation de marchés de CERSA

Elle a été évaluée globalement modérément performante. Elle résulte du niveau de satisfaction de l'ensemble des quatre indicateurs évalués ci-dessus à savoir :

- ✓ la conformité et le respect des procédures de passation de marchés évaluée modérément satisfaisante;
- ✓ le niveau de mise en œuvre physique des PPMP évalué satisfaisant;
- ✓ le délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés évalué modérément non satisfaisant ;et
- ✓ le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'audit des marchés évalué modérément satisfaisant.

Les principales recommandations faites par la mission sont les suivantes :

1. Ne plus supprimer les clauses prévues au niveau des DAO type et indiquer au besoin 'Non applicable'
2. Elaborer pour tous les items, des spécifications techniques élaborées et détaillées ;
3. Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l'exécution des marchés ;
4. Ne plus effectuer les corrections des erreurs des offres des consultants dans le cadre des contrats au forfait ;
5. Etudier les causes des longs retard dans la passation de marchés et apporter les solutions;
6. Fournir dans les rapports d'évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires ;
7. Publier périodiquement les résultats des DC ; et
8. Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés .

I- INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Projet : Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole. Le CERSA permettra de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Conformément au mécanisme de décaissement du Projet, un audit de la passation des marchés doit être exécuté chaque année en vue de procéder au contrôle et au respect de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et délégations de service public.

C'est donc dans ce cadre que cette mission d'audit de l'exercice 2019 est exécutée et fait l'objet du présent rapport.

1.2 Objectifs de l'audit

L'objectif principal de la mission est de s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées dans le code des marchés publics dans le cadre des marchés passés pour le compte de l'exercice budgétaire 2019 .

De façon spécifique, il s'agira de :

- examiner les procédures de passation des marchés sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. L'échantillon doit inclure les trois achats de plus grand valeur;
- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le PPM approuvé par la Banque Mondiale et l'entité national en charge d'appobation du PPM;
- vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public ;
- procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- évaluer la qualité du classement ;

- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés
- formuler des recommandations d'amélioration.

1.3 Résultats attendus

-Formuler une opinion et des recommandations sur :

- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents.

1.4- Méthodologie

1.4.1- Préparation de la mission

Des échanges téléphoniques et électroniques ont été effectués avec les autorités du CERSA sur les objectifs de la mission, sa méthodologie d'exécution, les travaux préparatoires, les documents attendus pour la mise en œuvre, les attentes de chaque partie et les contraintes liées au démarrage et à la bonne réussite de la mission. Ainsi avec la crise sanitaire liée au COVID 19, il a été convenu d'effectuer cette mission à distance. Dans ce cadre, tous les documents requis dans le cadre de la mission ont été scannés et transmis électroniquement. L'ensemble des documents que nous avons requis et mis à notre disposition sont les suivants :

- la liste complète de tous les marchés passés en 2019 ;
- le plan de passation de marchés de l'année 2019 approuvé par les autorités compétentes ;
- l'ensemble des documents relatifs à la passation de chaque marché à rassembler et à scanner ;
- les arrêtés de mise en place des organes de passation de marchés et de nomination de ces membres durant la période de 2019
- tout autre document utile à l'exécution de la mission

Il a été procédé ensuite à:

- la finalisation de la méthodologie d'exécution de la mission
- au recueil et à l'analyse de la documentation ;
- l'échantillonnage des marchés et le planning de la revue des marchés à distance

1.4.2- Déroulement in situ de la mission

L'exécution de la mission a consisté à une revue procédurale des marchés échantillonnés qui a porté sur

- leur existence dans le PPM approuvé ;
- la conformité de leur publicité ;
- la qualité des dossiers de consultation ;
- la conformité de séances d'ouverture des offres ;
- la qualité et la conformité de l'évaluation des offres
- la qualité des rapports d'évaluation ;
- la qualité et l'exhaustivité des marchés
- le traitement des plaintes ;
- le respect des obligations contractuelles.

1.4.3- Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a consisté à la finalisation et l'analyse des fiches individuelles de revue des marchés ; et la présentation des principaux observations, résultats et recommandations en conformité aux TDRs.

1.4.4- Normes, Procédés de l'audit et documents de référence

Les travaux ont été conduits suivant la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service

Les procédés et documents de l'audit ont été conçus sur la base de ceux adoptés par la Banque Mondiale pour la revue a posteriori des marchés passés sur les projets qu'elle finance. Les indicateurs, les appréciations et les fiches d'examen des marchés utilisés par la Banque Mondiale ont été adaptés tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission.

Les procédés de vérification requis tels que l'inspection des documents, l'enquête, l'observation et le recoupement, ainsi que les procédés de corroboration tels que l'examen physique, analytique et la confirmation auprès de tiers ont été aussi mis en œuvre.

1.4.5 Echantillonnage

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif a été fait en y incluant les trois achats de plus grande valeur

Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépense.

1.4.6 Envergure de l'audit

La mission d'audit a couvert l'exercice budgétaire 2019

Le présent rapport sanctionnant cette mission, outre cette partie introductive, comporte trois parties :

- La partie 1 est relative aux bases des opinions de l'auditeur ;
- La partie 2 présente les résultats obtenus de l'audit ; et
- La partie 3 porte sur les annexes.

BASE DES OPINIONS DE L'AUDITEUR

Les opinions de l'auditeur ont été formulées sur la base de l'appréciation des indicateurs ci-dessous, après analyse et évaluation (i) des données issues de la revue des marchés échantillonnés, et (ii) de l'état de la mise en œuvre des recommandations des audits passés.

2.1 Au niveau de la Conformité et Respect des Procédures de Passation de Marchés :

Les indicateurs ci-après ont été évalués :

- la Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport aux dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation des Services Publics ;
- l'existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes ;
- l'inclusion ou non des marchés passés dans le plan de passation de marchés approuvés ;
- le respect des exigences d'une méthode de passation des marchés lors de la mise en œuvre de la procédure (existence de DAO ou DP et leur qualité, publication, conformité de l'Evaluation et de l'attribution par rapport au dossier, qualité du rapport d'évaluation, avis de non objection) ;
- la qualité de traitement des plaintes ;
- l'obtention des approbations requises ;
- la qualité et l'exhaustivité du contenu des marchés ;
- la pertinence et la conformité des avenants ;
- l'existence et la conformité des garanties requises (garantie de bonne exécution, garantie d'avance de démarrage) ;
- la conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés ;
- le respect des délais de paiement des contractants ;
- le respect ou non des délais d'exécution et les actions engagées envers les fournisseurs en cas de non-respect ; et
- La conformité des biens, travaux et services par rapport aux marchés

Une opinion globale du respect des procédures de passation des marchés a été formulée en considération du niveau d'appréciation de l'ensemble de ces indicateurs.

Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

- TS: Très Satisfaisant
- S : Satisfaisant
- MS: Modérément satisfaisant
- MI : Modérément insatisfaisant
- I : Insatisfaisant
- TI : Très insatisfaisant

2.2 Niveau de mise en œuvre des plans de passation de marchés

Il est formulé à partir du taux d'exécution physique des plans approuvés. Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

N°	Taux d'exécution des plans de passation de marchés	Appréciation de l'indicateur
1	90 – 100 %	Très Satisfaisant (TS)
2	70- 90%	Satisfaisant (S)
3	50-70%	Modérément Satisfaisant (MS)
4	30-50%	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	10-30%	Insatisfaisant (I)
6	0-10%	Très Insatisfaisant (TI)

Le taux d'exécution physique de chaque procédure de passation de marchés engagée, est estimé à partir du taux cumulatif des étapes exécutées au niveau de la procédure.

2.3 Au niveau du délai de passation de marché

Les délais raisonnables pour la passation des marchés (DRPM) par les différentes méthodes ont été calculés sur la base des différentes étapes desdites méthodes et de leurs délais raisonnables requis. Ainsi, une comparaison de ces délais avec les délais réels de passation de marchés (DRePM) a été faite et une appréciation a été formulée comme suit :

N°	Comparaison des délais de passation de marché	Appréciation de l'indicateur
1	DRePM <= DRPM	Très Satisfaisant (TS)
2	DRePM supérieur au maximum de 10% au DRMP	Satisfaisant
3	DRePM supérieur au maximum de 10% et inférieur à 20% du DRPM	Modérément satisfaisant (MS)
4	DRePM supérieur au maximum de 20% et inférieur à 30% du DRPM	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	DRePM supérieur au maximum de 30% et inférieur à 50 % du DRPM	Insatisfaisant (I)
6	DRePM supérieur à 50 % du DRPM	Très Insatisfaisant

Les délais raisonnables de passation de marchés estimés pour chaque méthode de passation de marchés se présentent comme suit :

Demande de Cotations (DC)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape le cas échéant (jours calendaires)
1	Elaboration de la demande de cotation	PM
2	Avis de non objection	7
3	Lancement de la consultation	2*
4	Réception et ouverture des offres	7
5	Evaluation des offres	3*
6	Avis de non objection	7
7	Préparation du marché	1
8	Avis sur marché	7
9	Signature du contrat	15
DRPM Total		49

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

Demande de Renseignement et de Prix

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape le cas échéant (jours calendaires)
1	Elaboration de la demande de la DRP	PM
2	Avis de non objection	7
3	Lancement de la consultation	2*
4	Réception et ouverture des offres	15
5	Evaluation des offres	5*
6	Avis de non objection	7
7	Préparation du marché	1
8	Avis sur marché	7
9	Signature du contrat	21
DRPM Total		65

Appel d'offres National (AON)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape (jours calendaires)
1	Elaboration du DAO	PM
2	Avis DNCMP/CCMP	15
3	Avis de non objection des PTF	15*
4	Lancement de l'appel d'offres	5*
5	Réception et ouverture des offres	30
6	Evaluation des offres et élaboration du rapport	15
7	Avis DNCMP/CCMP	15
8	Avis de non objection PTF	15*
9	Délai de recours (article 62 du CMP)	21
10	Préparation du marché	2*
11	Avis DNCMP	15
12	Signature du contrat	44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none"> • 192 avec avis PTF¹ ; • 162 sans avis PTF

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

Appel d'offres Communautaire ou International (AOI)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape (jours calendaires)
1	Elaboration du DAO	PM
2	Avis DNCMP	15
3	Avis de non objection des PTF	15*
4	Lancement de l'appel d'offres	5*
5	Réception et ouverture des offres	45
6	Evaluation des offres et élaboration du rapport	30
7	Avis DNCMP	15
8	Avis de non objection des PTF	15*
9	Délai de recours (article 62 du CMP)	21
10	Préparation du marché	2*
11	Avis DNCMP	15
12	Approbation du marché	44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none"> • 222 avec avis PTF ; • 192 sans avis PTF

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

¹ Partenaire technique et Financier (Bailleurs de fonds)

Sélection Fondée sur la qualité et le coût ou au moindre coût

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape (jours calendaires)
1	Elaboration des TDRs	PM
2	Avis de non objection	PM
3	Préparation de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)	PM
4	Avis de la DNCMP/CCMP/PTF sur l'AMI	15
5	Préparation et Lancement Manifestation d'intérêt	7*
6	Réception et ouverture des dossiers de candidature	15
7	Evaluation des dossiers de candidature et préparation de la liste restreinte et de la Demande de proposition	15
8	Avis DNCMP/CCMP – DP et liste restreinte	15
9	Avis de non objection PTF	15*
10	Lancement de la consultation	3*
11	Réception et ouverture des propositions techniques	30
12	Evaluation des propositions techniques	15
13	Avis DNCMP/CCMP – Evaluation Technique	15
14	Avis de non objection PTF	15*
15	Délai de recours (article 62 du CMP)	21
16	Ouverture des propositions financières	7*
17	Evaluation des propositions financières	5*
18	Avis DNCMP/CCMP – Evaluation Financière	15
19	Négociation du contrat	10*
20	Avis DNCMP/CCMP - contrat	15
21	Avis de non objection PTF	10*
22	Délai de recours (article 62 CMP)	21
23	Finalisation et signature du contrat	44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none"> • 308 avec avis PTF • 263 sans avis PTF

2.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations

Il est formulé à partir du taux d'exécution physique des recommandations exécutées. Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

N°	Taux de mise en œuvre des recommandations	Appréciation de l'indicateur
1	90 – 100 %	Très Satisfaisant (TS)
2	70- 90%	Satisfaisant (S)
3	50-70%	Modérément Satisfaisant (MS)
4	30-50%	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	10-30%	Insatisfaisant (I)
6	0-10%	Très Insatisfaisant (TI)

3- RESULTATS OBTENUS

3.1 Echantillonnage

Au titre de l'année 2019, le Centre a présenté à la mission, l'exécution de onze (11) consultations de travaux, fournitures et service non intellectuel et intellectuel. Les taux de revue se présentent comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)
1	Travaux	2	39 623 635	2	39 623 635
2	Fournitures et Services Non Consultant	7	317 246 206	4	303 043 452
3	Services de Consultant	2	15 686 400	1	7 056 400
	Total	11	372 556 241	7	349 723 487
	Taux de Revue (%)			63,64	93,87

La présentation de cet échantillonnage par les différentes méthodes utilisées se présente comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)	Taux de revue physique (%)	Taux de revue financier
1	AO	01	204 368 330	01	204 368 330	100	100
2	DRP	01	61 325 220	01	61 325 220	100	100
3	DC	04	16 710 654	02	10 507 900	50,00	62,88
4	Service Consultant	02	15 686 400	01	7 056 400	50,00	44,98
5	ED	03	74 465 637	02	66 465 637	66,66	89,26
	Total	11	372 556 241	07	349 723 487		

3.2 Résumé des opinions de l'Auditeur

N°	Désignation	Opinions
01	Respect et Conformité des procédures de passation de marchés	Modérément Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
03	Délai de passation de marchés	Modérément Insatisfaisant
04	Niveau de Mise en œuvre des recommandations passées	Modérément Satisfaisant
Performance globale du CERSA		Modérément Performante

3.3- Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés

N°	Indicateurs	Résultats et Commentaires	Appréciation
1	Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport par rapport à la réglementation et aux documents du projet	L'Unité de Gestion du CERSA avec l'appui de la PRMP de l'Université de Lomé a conduit tous les processus de passation des marchés présentés à la mission d'audit.	S
2	Existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes	<i>Le plan de passation de marchés de l'exercice existe et a été approuvé par les organes compétents. La qualité du plan est globalement satisfaisante</i>	S
3	Les Marchés passés sont-ils contenus dans le plan de passation de marchés	Oui	S
4	Processus de passation de marché		
4.1	Documents d'appel d'offres	<p>Les documents d'appel d'offres sont de qualité globalement satisfaisante mais nécessitent quelques améliorations. On note :</p> <p><u>Au niveau des DAO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La suppression de la clause IS 14.9 relative à la nature du prix à indiquer pour chaque article en relation avec sa quantité requise, pertinente au niveau de DPAO pour l'objet des appels d'offres • la prévision de critère de qualification de niveau faible pour la sélection d'attributaire de capacité satisfaisante pour l'exécution des marchés • la non définition des marchés similaires des différentes consultations • la présence parfois de spécifications techniques peu élaborées ne permettant pas aux soumissionnaires de présenter des offres comparables ou l'absence carrément desdites spécifications techniques pour des items <p><u>Au niveau des Demandes de Cotations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévision parfois d'un critère de qualification d'expérience alors qu'il s'agit d'entreprises présélectionnés pour lesquelles les compétences au niveau expérience devraient être vérifiées avant leur présélection • la présence parfois de spécifications techniques peu élaborées ne permettant pas aux soumissionnaires de présenter des offres comparables ou l'absence carrément desdites spécifications techniques pour des items 	MS
4.2	Publication et gestion du processus de préparation des offres et de dépôt des offres	Il existe les preuves de publication des offres en conformité aux procédures. Les délais de préparation sont en général conformes aux procédures	S
4.3	Ouverture des offres	Les procédures d'ouverture des offres sont conformes aux procédures. Les PV sont de qualité globalement satisfaisante.	S

4.4	Evaluation/Attribution	<p>L'évaluation des offres est en général de bonne qualité mais on noté :</p> <p>La vérification des critères de qualification pour l'ensemble des soumissionnaires dont les offres sont évaluées conformes pour l'essentiel aux critères des DAO au lieu de l'être uniquement pour le soumissionnaire évalué le moins disant.</p> <p>La qualité des rapports nécessite des améliorations car ils ne montrent pas comment les critères de qualification sont respectés par les attributaires. Il est indiqué uniquement conforme pour l'ensemble des critères prévus.</p> <p>La correction des erreurs de calcul dans le cadre de procédure de sélection de consultant comportant des contrats au forfait non conformes aux procédures</p>	MS
4.5	Avis de non objection	Les avis des organes de contrôle sont en général obtenus.	S
4.6	Publication des résultats des appels d'offres	Oui les résultats des AO sont publiés. Mais Aucune preuve de publication des résultats des DC	MS
5	Qualité de traitement des plaintes	Pas plainte	S
6	Restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires non retenus	Oui	S
7	Qualité et exhaustivité du Contenu des marchés	Les contrats sont globalement de bonne qualité.	S
8	Enregistrement des Contrats	Oui, les contrats sont enregistrés aux impôts en conformité à la réglementation	S
9	Gestion du Contrat		
9.1	Existence des garanties requises	Les garanties sont fournies et dans globalement dans les délais	S
9.2	Conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés et niveau de paiement	Les modalités de paiement sont respectées et les paiements sont bien conformes par rapport aux taux d'exécution physique.	S
9.3	Respect des délais de livraison et actions engagées envers les fournisseurs.	L'exécution des contrats a connu parfois de très grands retards sans actions concrètes de la part du CERSA et sans application des pénalités de retard.	MI
9.4	Respect des délais de paiement des contractants	Les paiement connaissent parfois de retard par rapport aux quinze (15) jours raisonnables prévus	MI
9.5	Pertinence et conformité des avenants	Les avenants passés sont pertinents et conformes aux procédures	Sans objet
9.6	Conformité et qualité des biens et infrastructures	N'a pu être vraiment apprécié. Mais les PV de réception de la livraison des équipements élaborés sont satisfaisants	N'a pu être apprécié
Conclusion globale sur le respect des procédures		Modérément Satisfaisant	

Sur sept (07) consultations revues lors de la mission, une (01) est évaluée non conforme pour l'essentiel. Les éléments de non-conformité relevés au niveau ces consultations se présentent comme suit :

N°	Intitulé de la consultation	Conclusion de la revue	Eléments de non-conformité
01	Marché à commandes Fourniture et Livraison de Réactifs, Consommables et autres Matériels et Accessoires de Laboratoire au profit du CERSA Marchés N° 00684/2019/DRP/UL/F/IDA et N° 00183/2018/AOO/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de la définition du marché similaire ✓ Absence de prescriptions techniques pour les produits du lot1. Il est requis uniquement aux soumissionnaires les notices des produits ✓
02	Marché à Commande pour la Fourniture d'Ingrédients en vue de la Formulation des Aliments de Volailles au profit du CERSA N° 00675/2019/AOO/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de la définition du marché similaire ✓
03	Travaux d'aménagement au niveau de l'Unité expérimentale et de l'abattoir du CERSA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indication au niveau de la DC, un critère de qualification d'expérience alors qu'il s'agit d'entreprises présélectionnés pour lesquelles les compétences au niveau expérience devraient être vérifiées avant leur présélection ✓ Retard dans l'exécution du marché
04	Lettre de commande N° 00004/2019/DC/UL/F/IDA, Production des Outils et Gadgets de Communication au profit du CERSA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les spécifications de certains items comme les Tee shirt, les enseignes, bulletins et stylo sont peu élaborés ✓ Retard énorme de livraison
05	00003/2019/AMI/UL/OI§BM-IDA Audit Comptable et Financier, exercices 2018 et 2019 du 18/04/2019	Non Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajustement des montants des propositions financières contenus dans la lettre de soumission pour deux cabinets et on occurrence celui du cabinet le moins disant à savoir FCG ERUDIT alors qu'il s'agit d'un contrat au forfait en violation des procédures.
06	N Avenant N°2 au marché de N°	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Néant

	00486/2017/AOO/UL/T/IDA Travaux d'aménagement de laboratoire du CERSA, Lot 2 : Electricité, courant fort, courant faible, climatisation, plomberie	procédures	
07	Acquisition d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour au profit du CERSA Marché N° 00881/2019/ED-CR/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	✓ Néant

Tableau d'évaluation des risques

N°	Etape du Processus de Passation ou de Gestion du Marché	Niveau de risque	Code
1	Existence, qualité et respect du PPM	Modéré	
2	Qualité des dossiers de consultation	Modéré	
3	Publication des avis de consultation	Faible	
4	Gestion du processus de préparation des offres	Faible	
5	Ouverture et évaluation des offres	Modéré	
6	Qualité et exhaustivité des Contrats	Faible	
7	Publication des résultats	Faible	
8	Exécution des marchés	Modéré	
9	Conformité et délai de paiement	Modéré	
10	Liberté de la concurrence et équité	Faible	
11	Respect des dispositions relatives à la corruption	Faible	
12	Qualité de l'archivage	Faible	Non évalué

Détails sur le marché **00003/2019/AMI/UL/OI§BM-IDA : Audit Comptable et Financier, exercices 2018 et 2019 du 18/04/2019 évalué non conforme**

i) Contexte de la consultation

Le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du Projet est de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. L'exécution du Projet est faite suivant un manuel de procédures administrative, comptable et financier élaboré en conformité à l'accord de financement et les procédures de décaissement de la Banque Mondiale. Dans le souci de s'assurer que cette exécution est conforme aux procédures mises en place, l'Unité a lancé une consultation en vue de recruter un cabinet d'audit externe acceptable pour la Banque mondiale.

L'objectif de la mission d'audit financier et comptable est de permettre à l'auditeur externe d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont

utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

ii) Contenu de la Demande de Propositions sur la correction des erreurs

Méthode de selection : Sélection au Moindre coût

Section 2. Instructions aux Consultants et Données particulières

Données Générales

24. Correction des erreurs	24.1 Les activités et intrants décrits dans la Proposition technique sans qu'un prix leur ait été attribué dans la Proposition financière, sont supposés être inclus dans les prix des autres activités ou intrants, et aucune correction ne sera faite dans la Proposition financière.
a. Contrats au Temps passé	24.1.1 Si un contrat rémunéré au temps passé est inclus dans la DP, le comité d'évaluation du Client (a) rectifiera toute erreur de calcul ou d'addition et (b) ajustera les prix s'ils ne reflètent pas tous les intrants retenus pour les différentes activités et rubriques dans la Proposition technique. En cas de différence entre (i) un montant partiel (sous total) et le montant total, ou entre (ii) le montant résultant d'une multiplication de prix unitaire par la quantité et le prix total, ou entre (iii) les montants en lettres et en chiffres, le premier prévaudra. En cas de différence entre les Propositions technique et financière dans l'indication des quantités d'intrants, la proposition technique prévaudra et le comité d'évaluation du Client rectifiera le montant indiqué dans la Proposition financière pour la rendre cohérente avec la Proposition technique, appliquera le prix unitaire de la Proposition financière à la quantité rectifiée, et rectifiera le coût total de la Proposition.
b. Contrats à rémunération forfaitaire	24.2 Si un contrat à rémunération forfaitaire est inclus dans la DP, le Consultant est censé avoir prévu le coût de tous les intrants dans la Proposition financière, si bien qu'aucune correction arithmétique ou ajustement de prix ne sera fait. Le prix total, net des taxes au sens de la Clause IC 25 ci-dessous, indiqué dans la Proposition financière (Formulaire FIN-1), sera considéré comme le prix offert.

iii) Proposition financière à l'ouverture des Propositions et correction effectuée

<u>N°</u>	<u>Cabinets</u>	Cout pour les deux exercices à l'ouverture (FCFA)	Correction effectué	Cout corrigé pour les deux exercices (FCFA)
<u>1</u>	TATE & ASSOCIES	8 330 000	Néant	8 330 000
<u>2</u>	ERUDIT & FCG	2 600 000	4 600 000	7 200 000
<u>3</u>	KONNY Afrique Togo	6 360 000	Néant	6 360 000
<u>4</u>	TOG'AUDIT	6 915 000	Néant	6 915 000
<u>5</u>	AUDIT ET CONSEILS REUNIS	5 980 000	Néant	5 980 000
<u>6</u>	AUDIT ET CONSEILS REEURAFRIQUE CONSEIL	8 300 000	Néant	8 300 000

Détails de l'ajustement effectué

Le consultant ERUDIT & FCG a budgétisé un total de 28 jours de travail pour les deux exercices alors que dans son offre technique, la durée totale par exercice est de 40 jours (Total des 3 experts proposés). L'ajustement a été effectué en fonction du temps de travail prévu pour chaque expert dans la proposition et se présente comme suit :

N°	Cabinets	Temps réel de travail prévu dans la PT (jour) (a)	Temps de travail budgétisé dans la PF (jour)(b)	Temps résiduel non budgétisé (jour) c= a- b	Honoraire prévu FCFA (d)	Cout résiduel ajusté cxd
Honoraire						
<u>1</u>	Chef de mission	20	8	12	100 000	1 200 000
<u>2</u>	Réviseur comptable 1	30	10	20	80 000	1 600 000
<u>3</u>	Réviseur comptable 1	30	10	20	80 000	1 600 000
	Total partiel					4 400 000
Frais remboursable						200 000
Total de l'ajustement						4 600 000

iv) Disposition de la DP non respectée

b. Contrats à rémunération forfaitaire	24.3 Si un contrat à rémunération forfaitaire est inclus dans la DP, le Consultant est censé avoir prévu le coût de tous les intrants dans la Proposition financière, si bien qu'aucune correction arithmétique ou ajustement de prix ne sera fait. Le prix total, net des taxes au sens de la Clause IC 25 ci-dessous, indiqué dans la Proposition financière (Formulaire FIN-1), sera considéré comme le prix offert.
---	---

La commission a effectué un ajustement alors qu'un contrat forfaitaire est prévu dans la DP. Conformément à la disposition ci-dessus de la DP, aucun ajustement ne doit être effectué.

v) Conclusion pour le futur

- Faire faire une revue de l'ensemble des dispositions prévues aux dossiers de consultation par les commissions d'évaluation avant le démarrage des évaluations

3.4 Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés

Le plan de passation de marchés 2019 est composé de quatorze (14) consultations dont douze (12) de travaux, fournitures et services non consultant et deux (02) de service consultant. Onze (11) consultations ont été exécutées. Le taux d'exécution physique approuvé est donc de 78,57% et **est donc évalué satisfaisant.**

Marchés passés par gré à gré

- Suivant la liste des marchés exécutés mis à disposition de la mission se trouvant en annexe 3, trois (03) marchés ont été par entente directe en conformité aux procédures.

Marchés passés en dessous du seuil

- Cinq (05) consultations en dessous du seuil sur onze (11) exécutées ont été exécutées dont trois (03) passées en revue lors de la mission. Elles ont été toutes évaluées conformes pour l'essentiel aux procédures.

3. Délai de passation de Marchés

Pour les marchés passés en revue, les délais de passation de marchés se présentent comme suit :

N°	Désignation	Délai réel de Passation du Marché	Délai raisonnable prévu	Taux de dépassement du DRPM (%)	Appréciation
01	Marché à commandes Fourniture et Livraison de Réactifs, Consommables et autres Matériels et Accessoires de Laboratoire au profit du CERSA Marchés N° 00684/2019/DRP/UL/F/IDA	76 jours à partir de la publication de l'avis de la DRP	57 jours à partir de la publication de l'avis de publication de la DRP	40	Très insatisfaisant
02	Marché à Commande pour la Fourniture d'Ingrédients en vue de la Formulation des Aliments de Volailles au profit du CERSA N° 00675/2019/AOO/UL/F/IDA	96 jours à partir de la publication de de l'avis d'appel 'offres	127 jours à partir de la publication de l'avis d'appel d'offres	0	Satisfaisant
03	Travaux d'aménagement au niveau de l'Unité expérimentale et de l'abattoir du CERSA	60 jours à partir de la publication de la DC	40 jours à partir de la publication de l'avis d'appel d'offres	50	Très insatisfaisant
04	Lettre de commande N° 00004/2019/DC/UL/F/IDA, Production des Outils et Gadgets de Communication au profit du CERSA	40 jours à partir de la publication de la DC	40 jours à partir de la publication de la DC	0	Satisfaisant
05	00003/2019/AMI/UL/OI§BM-	297 jours à partir de	242 jours à partir de	23	Modérément

N°	Désignation	Délai réel de Passation du Marché	Délai raisonnable prévu	Taux de dépassement du DRPM (%)	Appréciation
	IDA Audit Comptable et Financier, exercices 2018 et 2019 du 18/04/2019	la publication de l'AMI	la publication de l'AMI		Insatisfaisant

Au regard de ce qui précède le délai de passation de marché est modérément insatisfaisant.

3.6 Niveau de Mise en Œuvre des recommandations des audits passés

La revue de la mise en œuvre des recommandations de l’audit des marchés exercice 2018 se présente comme suit :

N°	Recommandations	Indicateur de mise en œuvre	Suivi par l’Auditeur
01	Ne plus supprimer les clauses prévues au niveau des DAO type et indiquer au besoin ‘Non applicable’	DAO publié	Non mise en œuvre
02	Prévoir au niveau des spécifications techniques, des performances à intervalle au niveau des valeurs fixes	DAO publié	Oui mise en œuvre
03	Prévoir la fourniture des offres uniquement en monnaie locales pour les AON	DAO publié	Oui mise en œuvre
04	Prévoir la fourniture des offres uniquement en monnaie locales pour les AON	DAO publié	Oui mise en œuvre
05	Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l’exécution des marchés	DAO publié	Non mise en œuvre
06	Vérifier les critères de qualification uniquement pour les soumissionnaires évalués moins disant	DAO publié	Non mise en œuvre
07	Vérifier la conformité et la validité des pièces administratives des prestataires avant leur consultation lors des DC	DC publié	Oui mise en œuvre
08	Respecter les critères de comparaison des offres prévues au DAO	Rapport d’évaluation élaboré	Oui mise en œuvre
09	Fournir dans les rapports d’évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires	Rapport d’évaluation élaboré	Non mise en œuvre
10	Faire respecter les délais de fourniture des garanties de bonne exécution par les attributaires	Bordereau de transmission des garantie	Oui mise en œuvre
11	Publier périodiquement les résultats des DC	Journaux de publication	Non mise en œuvre
12	Assurer une planification cohérente de l’ensemble des activités du Projet afin d’éviter les retards dans l’exécution des marchés	PPM et PTA	Oui mise en œuvre
13	Sensibiliser les acteurs pour le respect des délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation de marchés		N’a pu être vérifié
14	Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés	Ordre de virement	Non mise en œuvre
15	Elaborer des PV de réception détaillés en référence aux contrats	PV élaborés et signés	Oui mise en œuvre

Huit (08) recommandations mises et un (01) non vérifiable. Le taux de mise en œuvre est alors d’environ **57,14%** et est évalué **Modérément satisfaisant**. Mais la plupart des consultations revues ont été déjà mises en œuvre avant la finalisation du rapport de l’exercice 2018.

3.6 Performance globale en Passation de Marchés de la CERSA

Une appréciation de la performance globale de la passation de marchés du Centre a été faite sur la base de l'appréciation de l'ensemble des quatre (04) indicateurs évalués ci-dessous. Il s'agit de

- Opinion sur le respect et conformité des procédures de passation de marchés ;
- Opinion sur le niveau de mise en œuvre du plan de passation de marchés ; et
- Opinion sur les délais de passation des marchés
- Opinion sur le niveau de mise en œuvre des recommandations passées.

Les opinions sur ces indicateurs sont formulées ci-dessus et résumés comme ci-après

N°	Désignation	Opinion
01	Respect et conformité des procédures de passation de marchés	Modérément Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
03	Délai de passation de marchés	Modérément Insatisfaisant
04	Niveau de mise en œuvre des recommandations passées	Modérément Satisfaisant
Performance Globale du Centre		Modérément Performant

3.8 Qualité de l'archivage

Elle n'a pas été vérifiée du fait que l'audit a été exécuté à distance à cause de la crise sanitaire liée au COVID 19.

IV. RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, les recommandations majeures ci-dessous formulées.

1. Ne plus supprimer les clauses prévues au niveau des DAO type et indiquer au besoin 'Non applicable'
2. Elaborer pour tous les items, des spécifications techniques élaborées et détaillées ;
3. Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l'exécution des marchés
4. Ne plus effectuer les corrections des erreurs des offres des consultants dans le cadre des contrats au forfait
5. Etudier les causes des retards dans la mise en œuvre des procédures et apporter les solutions requises Fournir dans les rapports d'évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires ;
6. Publier périodiquement les résultats des DC
7. Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés ;

V CONCLUSION

Cette mission d'audit nous a permis d'apprécier la conformité des procédures de passation de marchés mis en place par le CERSA durant l'année 2019 et d'évaluer sa performance globale en passation marchés. Nous pouvons à l'issue de cette mission conclure que les procédures de passation de marchés prévues dans les documents de mise en œuvre du Projet sont globalement respectées hormis quelques imperfections majeure et non majeure, avec un taux de conformité des marchés passés en revue de l'ordre 85,71%. Le système mis en place est globalement transparent, libre et équitable avec un niveau de risque faible de corruption. Le taux de mise en œuvre du PPM est d'environ 78,57% et est évalué satisfaisant. Le délai de passation des marchés est modérément insatisfaisant avec des délais dépassant parfois de l'ordre 50% les délais raisonnables.

La performance globale en passation de marchés du Centre est évaluée modérément performante, mais le niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés d'environ 57% doit être amélioré.

L'exécution des marchés connaît parfois de retard au niveau des prestataires.

Des efforts doivent être faits par l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre des recommandations pour l'amélioration des procédures mais surtout de l'exécution des marchés.

VI. ANNEXES

Annexe 1: Termes de Référence de la Mission

I- CONTEXTE

Contexte et justification

Dans le cadre des Centres d'Excellence Africains (CEA) initiés par la Banque mondiale pour combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole.

Le CERSA permettra de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Pour ce faire, l'un des préalables consiste à mettre en place les infrastructures et les équipements pédagogiques modernes à travers des procédures de passation des marchés suivant le décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégation de service public et des directives de la Banque mondiale.

Conformément au mécanisme de décaissement en vigueur pour les CEA, le CERSA est tenu de faire réaliser, à chaque exercice budgétaire, un audit de la passation des marchés en temps opportun en vue de procéder au contrôle et au respect de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et délégations de service public.

C'est donc en référence au décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service Public et aux dispositions des documents de financement du projet, que la présente mission est projetée avec comme objectif la revue à posteriori des procédures de préparation, de passation et d'exécution des marchés publics, des avenants et marchés complémentaires conclus au titre des exercices 2018 et 2019 par le CERSA.

Dans cette perspective le CERSA se propose de recruter un consultant individuel, spécialiste en passation des marchés publics, qui va se charger de réaloser cette mission pour les exercices 2018 et 2019.

Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics et des directives de la Banque mondiale dans le cadre des marchés passés pour le compte des exercices budgétaires 2018 et 2019.

De façon spécifique, il s'agira de :

- examiner les procédures de passation des marchés sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. L'échantillon doit inclure les trois achats de plus grand valeur;
- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le PPM approuvé par la Banque Mondiale et l'entité national en charge d'appobation du PPM;

- vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- évaluer la qualité du classement ;
- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés
- formuler des recommandations d'amélioration.

Résultats attendus

Au terme de ses prestations, le consultant devra émettre une opinion sure :

- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés ;
- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents.

Tâches du consultant

Sur la base des pratiques applicables en la matière, le consultant effectuera les tâches suivantes :

- vérifier l'application des dispositions relatives à la passation et à l'exécution des marchés ;
- formuler des recommandations au niveau de la mise en œuvre de la passation et de l'exécution des marchés publics et délégations de service public ;
- vérifier la conformité de la procédure de passation des marchés sur l'échantillon retenu ;
- analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes du code des marchés publics et des délégations de service public telles que :
 - o l'inscription préalable des marchés dans les plans de passation des marchés publics ;

- l'attribution des marchés conformément aux critères préalablement édictés et annoncés dans les dossiers de consultation publiés ;
- l'approbation des marchés par les autorités compétentes ;
- le respect des délais d'exécution ;
- etc.
- procéder à une analyse des statistiques sur les marchés, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints et d'avenants) ;
- faire des vérifications sur :
 - l'enregistrement des contrats par les titulaires des marchés ;
 - la production des cautions d'avance de démarrage et des cautions de bonne exécution ;
 - l'émission des ordres de service pour ce qui concerne les marchés des travaux ;
 - la réception par les commissions ad-hoc des travaux et fournitures ;
 - l'application des pénalités de retard prévues ;
 - etc.
- examiner globalement la qualité, la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés ;
- analyser les principaux renseignements issus des rapports d'audit ;
- formuler des recommandations pour une meilleure application du Code des marchés publics et des délégations de service public ainsi que les directives de la Banque mondiale.
- Procéder à des inspections physiques;

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et le consultant devra faire appel à son expérience pour proposer toute activité pertinente susceptible de contribuer à l'accomplissement satisfaisant des objectifs global et spécifiques de la mission.

Méthodologie

La démarche méthodologique devra suivre les étapes suivantes :

- établissement de la feuille de route et prise de contact avec le CERSA pour assurer une planification correcte de la mission (réunion de démarrage) ;
- revue de la procédure de passation et d'exécution des marchés ;
- élaboration du rapport provisoire ;
- réception et traitement des commentaires du CERSA ;
- élaboration du rapport définitif.

Profil du consultant

Le consultant devra :

- avoir un niveau d'étude universitaire Bac+5 au moins dans l'un des domaines juridique, économique/gestion, technique ;
- disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion des marchés publics, notamment dans la passation des marchés financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- avoir réalisé au moins trois (03) missions de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- être capable de faire preuve de respect des différents points de vue.

Durée de la mission

La durée totale estimative de la mission est de quinze (15) jours calendaires pour chaque exercice, à compter de la date de notification de l'ordre de service indiquant le démarrage des prestations, non compris les délais de validation des différents rapports.

Rapports de mission

A l'issue de la mission, le consultant produira en trois (03) exemplaires physiques et sur support électronique (documents Word et PDF), un rapport définitif accompagné d'une note de synthèse.

Documents à mettre à la disposition du consultant

Le consultant transmettra au CERSA, en début de chaque mission, la liste des documents et autres informations à mettre à sa disposition.

Annexe 2 : Marchés passés durant la Période

N°	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	Etat d'exécution
1	Acquisition de carburant	8 000 000	CAP TOGO	Equipements livrés
2	Audit de la passation des marchés exercices 2018 et 2019	8 630 000	Mevo Valery Pierre T	En cours d'exécution
3	Audit comptable et financier du CERSA exercice 2018 et 2019	7 056 400	Audit & Conseil Réunis	En cours d'exécution
4	Production des outils et gadgets de communication au profit du CERSA	5 550 130	DJAGOU BUSINESS GROUP	Equipements livrés,
5	Travaux d'aménagement au niveau de l'unité expérimental et l'abattoir du CERSA	4 957 770	ETSP	Travaux achevés
6	Marché à Commande pour la Fourniture d'ingrédients en vue de la formulation des aliments de volailles au profit de CERSA	204 368 330	ATI	Logiciel en cours de paramétrage
7	Marché à commande pour la livraison de réactifs, consommables et autres matériels et accessoires de laboratoire au profit de CERSA Lot 1 : livraison de réactifs et consommables	44 991 660	CODIP Sarl U	Equipements livrés et réceptionné
	Marché à commande pour la livraison de réactifs, consommables et autres matériels et accessoires de laboratoire au profit de CERSA Lot 2 : Fourniture de matériel complémentaire pour le séquenceur de gènes MISEQ, marque illumina	16 333 560	CODIP Sarl U	Equipements livrés et réceptionné
8	Fourniture de bureau	2 117 687	ABT	Fournitures livrées
	Consommables Informatiques	2 835 067	ABT	Consommables livrés
9	Avenant N°2 au marché de Travaux d'aménagement de laboratoire du CERSA, Lot 2 : Electricité, courant fort, courant faible, climatisation, plomberie	34 665 865	Groupement EBTP SARL/Le N'ZI	Livrés et réceptionnés
10	Maintenance, entretien et réparation du matériel et logiciel informatiques au profit du CERCA	1 250 000	BETEIR	Prestations réalisées
11	Acquisition d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour au profit du CERSA	31 799 772	NV INCUBEL SA	Livrés et réceptionnés

Annexe 3 : Marchés passés en revue durant la Mission

N°	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	Etat d'exécution
1	Audit comptable et financier du CERSA exercice 2018 et 2019	7 056 400	Audit & Conseil Réunis	En cours d'exécution
2	Production des outils et gadgets de communication au profit du CERSA	5 550 130	DJAGOU BUSINESS GROUP	Equipements livrés,
3	Travaux d'aménagement au niveau de l'unité expérimental et l'abattoir du CERSA	4 957 770	ETSP	Travaux achevés
4	Marché à Commande pour la Fourniture d'ingrédients en vue de la formulation des aliments de volailles au profit de CERSA	204 368 330	ATI	Logiciel en cours de paramétrage
5	Marché à commande pour la livraison de réactifs, consommables et autres matériels et accessoires de laboratoire au profit de CERSA Lot 1 : livraison de réactifs et consommables	44 991 660	CODIP Sarl U	Equipements livrés et réceptionné
	Marché à commande pour la livraison de réactifs, consommables et autres matériels et accessoires de laboratoire au profit de CERSA Lot 2 : Fourniture de matériel complémentaire pour le séquenceur de gènes MISEQ, marque illumina	16 333 560	CODIP Sarl U	Equipements livrés et réceptionné
6	Avenant N°2 au marché de Travaux d'aménagement de laboratoire du CERSA, Lot 2 : Electricité, courant fort, courant faible, climatisation, plomberie	34 665 865	Groupement EBTP SARL/Le N'ZI	Livrés et réceptionnés
7	Acquisition d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour au profit du CERSA	31 799 772	NV INCUBEL SA	Livrés et réceptionnés